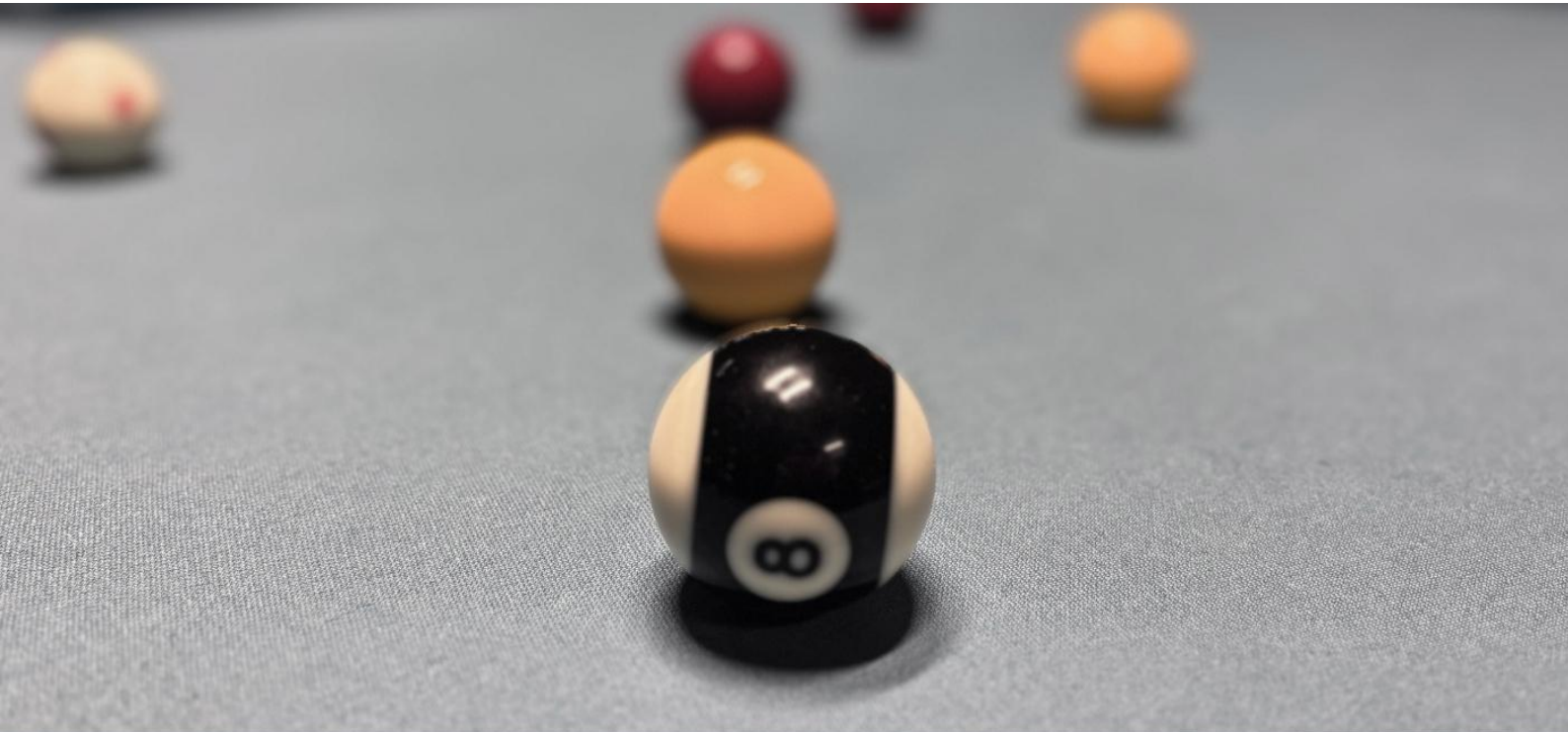




CODE SPORTIF RÉGIONAL BLACKBALL

Saison sportive 2025/2026



Sommaire

1. AVANT-PROPOS	4
2. LES OFFICIELS	5
2.1 Commission Régionale	5
2.1.1 <i>Compositions et fonctionnement</i>	5
2.1.2 <i>Rôle</i>	5
2.2 Responsable Blackball	5
2.2.1 <i>Désignation</i>	5
2.2.2 <i>Rôle officiel</i>	6
2.3 Directeur de jeu	6
2.3.1 <i>Désignation</i>	6
2.3.2 <i>Rôle officiel</i>	6
2.4 Juge Arbitre	7
2.4.1 <i>Désignation</i>	7
2.4.2 <i>Rôle officiel</i>	7
2.4.3 <i>Domain d'application des règles</i>	7
2.5 Arbitre	7
2.5.1 <i>Désignation</i>	7
2.5.2 <i>Légitimité</i>	8
2.5.3 <i>Tenue vestimentaire</i>	8
2.5.4 <i>Rôle officiel</i>	8
3. CANAUX DE COMMUNICATION	9
3.1 Outils utilisés	9
3.2 Informations diffusées	9
3.3 Droit à l'image	10
4. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS AUX COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES	10
4.1 Généralités	10
4.2 Tenue vestimentaire	11
5. COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES	12
5.1 Modalités d'inscription	12
5.2 Catégories individuelles	12
5.2.1 <i>Catégorie R1</i>	13
5.2.2 <i>Catégorie R2</i>	14
5.2.3 <i>Les spécifiques</i>	14

5.2.4	<i>Déroulement de la saison régionale R1/R2</i>	16
5.2.5	<i>Déroulement et durée des matchs</i>	17
5.2.6	<i>Barème de points et classement</i>	18
5.3	Phases Finales et Qualification aux CF	19
5.3.1	Finale R1/R2	19
5.3.2	Finale R2	19
5.4	Compétitions hors championnat	20
5.4.1	<i>Doublette IDF</i>	20
5.4.2	<i>Tournois Open</i>	21
5.4.3	<i>Championnat Féminin BAP</i>	21
6.	CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE	22
6.1	La catégorie	22
6.2	Les divisions	22
6.3	Appartenance de l'équipes	23
6.4	Noms des équipes	23
6.5	Composition des équipes	23
6.6	Joueur remplaçant	24
6.7	Joueur isolé	24
6.8	Participation au championnat par équipes	25
6.9	Formule et déroulement d'un match	25
6.10	Barème de points et classement	26
7.	COUPE DE LA LIGUE (CDL)	27
7.1	Participation et inscriptions	27
7.2	Déroulement individuels / équipes	28
8.	SANCTIONS ET DISCIPLINE	28
8.1	Forfaits	28
8.2	Retards	29
8.3	Comportement	30
8.4	Abandon / Disqualification	32
8.5	Sanctions liées à l'arbitrage	32
9.	ANNEXES	32
9.1	Règlements particuliers	32
10.	CAS NON PRÉVUS	33

1.AVANT-PROPOS

Ce Code Sportif précise le fonctionnement des compétitions Blackball en Île-de-France, en s'appuyant sur le Code Sportif national disponible sur le site de la FFB.

Tout ce qui n'est pas précisé dans le document s'appuie donc sur le code sportif fédéral. La Commission Sportive LBIF Blackball veille à l'application du code sportif et en rédige toutes modifications. La liste de ses membres est publiée sur le site de la LBIF.

Toutes les modifications sont surlignées en jaune.

Afin de faciliter la recherche, les numéros d'article se décomposent en séquences :

- 1er chiffre : numéro du titre
- 2ème chiffre : numéro du chapitre
- 3ème chiffre : numéro du sous-titre
- titre souligné : paragraphe

Dans le présent Code Sportif, les mots "joueur", "participant", "compétiteur", etc. sont génériques et englobent également les joueuses. De plus, le terme "club" définit également les salles partenaires de la FFB au sein de la LBIF.

Abréviations utilisées :

CSR : Commission Sportive Régionale

R1 : Régionale 1

R2 : Régionale 2

TR : Tournois Régionaux

LBIF : Ligue de Billard d'Ile de France

CD : Comité Directeur

FFB : Fédération Française de Billard

BAP : Billard À Poches

CDL : Coupe De la Ligue

CF : Championnats de France

2. LES OFFICIELS

2.1 Commission Régionale

2.1.1 Composition et fonctionnement

La Commission Sportive Régionale (CSR) est représentée et dirigée par le responsable sportif Blackball de la Ligue de Billard Île-de-France (LBIF).

La CSR Blackball est composée selon le règlement intérieur de la LBIF.

Elle régit les compétitions sportives Blackball au niveau régional et inférieur.

Les compétitions de niveaux inférieurs au niveau régional peuvent être confiées par la CSR Blackball aux organes déconcentrés de la LBIF.

Toutes les demandes concernant la CSR Blackball sont à adresser au responsable de la Commission via les contacts communiqués via le mail : csblack@lbif11.fr.

2.1.2 Rôle

Par application du règlement intérieur de la LBIF, la CSR Blackball est chargée :

- D'élaborer le code sportif régional et le fonctionnement sportif de la LBIF.
- D'établir le calendrier régional des compétitions et de communiquer, le cas échéant, les dates butoir de clôture aux organismes gérant les compétitions de niveaux inférieurs.
- De superviser et/ou contrôler le déroulement des compétitions de niveau régional et inférieur.
- D'établir les classements et leurs diffusions.
- De sélectionner les joueurs et équipes représentants la LBIF en respectant les dates butoirs données par la Commission Nationale Blackball (CNB).
- D'assurer la communication spécifique au Blackball entre la LBIF, la CSR, les clubs et tout organe déconcentré.
- De proposer au comité directeur de la LBIF le budget de la saison en cours et de le gérer.

2.2 Responsable Blackball

2.2.1 Désignation

Il est élu ou désigné par le comité directeur de la LBIF.

2.2.2 Rôle officiel

Le Responsable Blackball a pour mission :

- De s'assurer auprès de la LBIF que tous les participants aux compétitions sont à jour de leur licence individuelle, et de centraliser les engagements des équipes et les transmettre à la FFB.
- De transmettre au responsable sportif de la CNB les résultats complets et de répondre aux demandes de la CNB.
- D'assurer la liaison entre les clubs et la CNB.
- De représenter la CSR et de la diriger dans la mise en œuvre de ses missions.

2.3 Directeur de jeu

2.3.1 Désignation

Les épreuves se déroulant dans différentes salles, chacune est tenue de fournir un directeur de jeu chargé d'assurer l'encadrement, l'autorité et le bon déroulement des compétitions.

En cas d'absence exceptionnelle d'un Directeur de Jeu, un membre de la CSR peut le remplacer ou désigner une personne en capacité de remplir cette tâche.

La CSR se réserve le droit d'approuver ou de refuser les directeurs proposés par les salles hôtes.

2.3.2 Rôle officiel

Le Directeur de Jeu a pour mission :

- De garantir le respect du code sportif et des règlements en vigueur et de prendre les décisions réglementaires et/ou de demander les sanctions prévues pour les contrevenants.
- De vérifier le bon état du matériel.
- De contrôler l'agencement de la salle avec le CSR.
- D'organiser les tours de jeu et le déroulement des compétitions.
- De désigner, en concertation avec le juge-arbitre, les arbitres des matchs.
- De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- De disqualifier les joueurs transgressant les règles.
- D'enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition et d'en indiquer le motif sur le document relatif à la compétition.
- De prévoir avec l'organisateur la mise en place d'un podium pour la remise des trophées (pour les tournois régionaux).
- D'établir à l'attention de la CSR un bref compte rendu sur les conditions de déroulement de la

compétition et les éventuels problèmes ou pénalités attribuées.
Les missions du directeur de jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

2.4 Juge-Arbitre

2.4.1 Désignation

Lors des compétitions officielles régionales, le CSR nomme un juge-arbitre pour superviser le bon déroulement de l'épreuve.

2.4.2 Rôle officiel

Le Juge-Arbitre a pour mission :

- De remplir les missions d'un arbitre.
- De superviser l'arbitrage des matchs en cours.
- De désigner les arbitres pour chaque match, en concertation avec le directeur de jeu.
- De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- De trancher tous les litiges d'arbitrage.
- D'établir par écrit, de signer et de transmettre au directeur de jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage.
- De proposer une liste d'arbitres (validée par la CSR) pour assurer le bon déroulement des compétitions officielles régionales.

2.4.3 Domaine d'application des règles

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves officielles organisées ou reconnues par la LBIF.

Au cours d'un match, les cas exceptionnels non prévus au présent règlement sont laissés à l'appréciation de l'arbitre qui officie, en concertation avec le juge-arbitre et le directeur de jeu.

Dans ce cas, le juge-arbitre fait ensuite parvenir un rapport à la commission nationale des juges et arbitres (CNJA).

2.5 Arbitre

2.5.1 Désignation

Les arbitres d'une compétition sont désignés par la CSR.

2.5.2 Légimité

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la LBIF doit être en mesure de prouver son degré de qualification et qu'il est bien titulaire d'une licence à jour.

En cas d'impossibilité d'atteindre un nombre suffisant d'arbitres, la CSR peut faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Si lors d'une compétition, l'accord de la CSR ne peut être obtenu, ces suppléants peuvent être nommés par le directeur de jeu de la compétition ou le juge-arbitre.

Leur légimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les participants.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

2.5.3 Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire pour toutes les compétitions de niveau régional est uniforme pour tous les arbitres :

- Pantalon de ville de couleur unie noire.
- Chaussures de couleur unie noire.
- Polo d'arbitre FFB.

A défaut, lors des compétitions, les arbitres sont autorisés à officier en tenue de participant, ou tenue de club.

2.5.4 Rôle officiel

L'arbitre doit avoir à tout moment une attitude digne et discrète, tout en faisant preuve de tact et de fermeté.

Il doit faire preuve de diplomatie pour éviter les heurts en cas de litige et ne jamais transgresser les règlements sportifs.

Selon les compétitions, l'arbitre peut soit officier sur un match unique sur une seule table, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et intervenir en cas de besoin sur une des tables qu'il supervise.

L'arbitre a pour mission :

- De contrôler l'état du matériel et des tracés réglementaires.
- Sur délégation du directeur de jeu, de vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition.
- De vérifier que les compétiteurs disposent du matériel nécessaire.
- De vérifier que les règles soient toujours bien respectées.
- De nettoyer les billes à chaque demande et, s'il le juge nécessaire, de décider de changer le jeu de billes si elles sont en mauvais état ou de poids différents. Seul l'arbitre est autorisé à toucher les billes en jeu.
- De prévenir le juge-arbitre en cas de litige(s) survenu(s) durant un match afin de rédiger un rapport.

3. CANAUX DE COMMUNICATION

3.1 Outils utilisés

La LBIF Blackball communique tout au long de la saison via les canaux suivants :

E-Mail : csblack@lbif11.fr

Site Web LBIF : <https://lbif11.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61550432594505>

Whatsapp : <https://chat.whatsapp.com/LZLYkGmcY7bFMGQ1gemST8>



Cuescore : *(dans la section commentaire des tournois en cas d'urgence)*

3.2 Informations diffusées

- Communication d'éventuels changements importants de la saison.
- Rappel des consignes sportives.
- Annonce des ouvertures et envoi des liens Cuescore pour les inscriptions aux compétitions.
- Rappel avant clôture des inscriptions.
- Partage des convocations.
- Annonce des podiums de chaque compétition.
- Annonce des joueurs concernés par les montées/descentes de la saison.
- Annonce des qualifiés R1 pour la saison suivante.
- Annonces de stages techniques et de perfectionnement.
- Annonce des tournois promotionnels.
- Mise en avant des projets de développement de la Ligue de billard IDF.
- Annonce des qualifiés et résultats aux Championnats de France.
- Bilan de fin de saison.

3.3 Droit à l'image

Suivant l'article L 333-1 du Code du Sport indiquant « Les fédérations sportives, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives mentionnés à l'article L. 331-5, sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent ». La LBIF est propriétaire des images de leurs compétitions qu'elle peut exploiter pour en faire la promotion et/ou s'en servir de support technique.

Les limites au droit de diffuser l'image des sportifs (même lorsque cette diffusion est autorisée) :

- L'image ne doit pas porter atteinte à la dignité du licencié (exemple : diffusion de l'image d'un licencié dans une position gênante).

- L'image ne doit pas être utilisée à des fins commerciales ou publicitaires.

A tout moment, un joueur peut faire valoir son droit à s'opposer à l'exploitation et à la diffusion de son image en envoyant un mail à la commission sportive.

Pour les mineurs, une autorisation parentale expresse et spéciale est requise.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

4.1 Généralités

Pour participer à toute compétition officielle régionale organisée par la Ligue de Billard d'Île-de-France (tournois régionaux, coupe de la ligue, compétitions hors championnats), les conditions suivantes doivent impérativement être remplies :

- Être licencié à la Fédération Française de Billard (FFB) et à jour de sa licence ;
- Être engagé dans un club affilié à la Ligue de Billard d'Île de France (sauf Tournois Open – voir point 5.4.2) ;
- Être en tenue conforme pour la participation aux épreuves (voir point 4.2) ;
- Accepter sans réserve le présent règlement et s'engager à le respecter dans son intégralité ;
- Être en mesure de présenter sa carte d'identité.

4.2 Tenue vestimentaire

La tenue sportive réglementaire décrite ci-dessous est conforme à celle décrite dans le code sportif fédéral, et vaut pour toutes les phases de jeu et à tous les niveaux de tournois et de championnats. Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessous.

- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon (la dérogation à cette règle est accordée exclusivement par le directeur de jeu).
- Pantalon de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits.
- Chaussures fermées.

Autres éléments de la tenue sportive :

- L'écusson du club et/ou des armoiries de la ville doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur.
- L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.

Publicité :

- La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives.
- Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévisions qui retransmettent la compétition.
- La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais doit être placée sur le haut du corps.
- L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor : dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

Dispositions diverses :

- Dans les compétitions par équipes, le haut de la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.

5. COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

5.1 Modalités d'inscription

L'inscription à toutes les compétitions, championnat ou hors championnat, se fait via le site internet cuescore.com.

Pour toutes les compétitions, les inscriptions ouvrent au plus tard le lundi, six semaines avant la date de l'événement (à 00h01), et se clôturent le mercredi précédant l'événement (à 23h59).

5.2 Catégories individuelles

- Catégorie Mixte R1 : tous les joueurs sans distinction d'âge ou de sexe.
- Catégorie Mixte R2 : tous les joueurs sans distinction d'âge ou de sexe.
- Catégorie Vétéran : plus de 50 ans nés avant le 31 décembre 1975.
- Catégorie Féminine : réservée aux joueuses.
- Catégorie Espoirs U23 : âgés de moins de 23 ans, nés après le 31 décembre 2002.
- Catégorie Juniors U18 : âgés de moins de 18 ans, nés après le 31 décembre 2007.
- Catégorie Benjamins U15 : âgés de moins de 15 ans, nés après le 31 décembre 2010.
- Une catégorie de promotion Handi-Billard : joueurs en situation de handicap en fauteuil.

Il est entendu que la catégorie Jeunes des tournois régionaux regroupe les catégories Espoirs, Juniors et Benjamins et est donc destinée aux jeunes joueurs âgés de moins de 23 ans au 31 décembre de la saison en cours.

5.2.1 Catégorie R1

La participation dans cette catégorie est soumise à un engagement financier de la part du joueur (voir les dispositions financières de la saison en cours).

La catégorie R1 regroupe 24 joueurs issus de la Ligue d'IDF selon ces trois critères valables pour la saison **2025/2026 uniquement** :

- Les 16 premiers joueurs du classement mixte 2024/2025 ;
- Les 2 premiers joueurs du classement mixte 2023/2024, qui n'ont pas pu accéder au Top Ligue, suspendu pour l'année 2024/2025 ;
- En cas de désistement des joueurs issus des deux critères ci-dessus, des places supplémentaires seront attribuées aux joueurs les mieux classés du Tournoi Barrages jusqu'à atteindre le nombre de 24 joueurs dans la catégorie R1.

Finalité

Le premier du classement de la catégorie R1, à la fin de la phase 2 est déclaré « Champion Blackball IDF Catégorie R1 2025/2026 » et est qualifié d'office pour les Championnats de France.

Formule du championnat R1

- Double KO jusqu'en 1/4
- 5 manches gagnantes
- Demi-finales en 6 manches gagnantes
- Finale en 7 manches gagnantes

Cas particulier

Les joueurs de la catégorie mixte division Master peuvent concourir dans les épreuves de la catégorie R1, uniquement s'ils s'engagent sur une phase de 4 TR.

Dans ce cas :

- les joueurs Master ne peuvent prétendre à une place qualificative en finale du championnat de France mixte division régionale.

- Si le joueur Master est classé en fin de saison dans les places qualificatives pour le championnat de France mixte de division régionale, la place est attribuée au joueur immédiatement classé après lui.

- Un joueur Master premier au classement régional ou vainqueur de la finale de ligue se voit attribuer le titre de champion régional.

5.2.2 Catégorie R2

La participation dans cette catégorie est gratuite et non primée.

La catégorie R2 regroupe tous les joueurs de la Ligue IDF hors R1.

Finalité

Le premier du classement de la Finale Régionale R2 (voir point 5.3.2) est déclaré « Champion Blackball IDF Catégorie R2 2025/2026 ».

Les 9 premiers du classement R2, à la fin de la phase 2, accèdent à la Finale Régionale R1/R2 pour une qualification aux CF (voir point 5.3.1).

Formule du championnat R2

- Double KO jusqu'en 1/4
- 4 manches gagnantes côté gagnant
- 3 manches gagnantes côté perdant
- Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes

5.2.3 Les spécifiques

Le championnat régional des catégories spécifiques se compose de 4 tournois régionaux. Il permet la qualification aux Championnats de France (selon les quotas définis), dans les catégories correspondantes au niveau national, sur la base du classement final établi selon le barème de points décrit au point 5.2.6.

La participation dans cette catégorie est gratuite et non primée.

Les catégories spécifiques ne sont pas concernées par la mise en place de têtes de série.

Pour savoir à quelle catégorie un joueur souhaitant participer aux championnats spécifiques appartient, il peut se référer au paragraphe sur les détails des différentes catégories ci-dessus.

Un joueur ne peut pas participer à plusieurs compétitions spécifiques le même jour.

Formule spécifique féminines

- 2 joueuses :
 - Match A/R + 1 match de départage
 - 4 manches gagnantes
- 3 à 5 joueuses :
 - 1 poule
 - 4 manches gagnantes

- 6 à 10 joueuses :
 - 2 poules
 - 3 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes
- 11 à 16 joueuses :
 - Double KO jusqu'en 1/4
 - 4 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes
- 17 à 32 joueuses :
 - Double KO jusqu'en 1/4
 - 4 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes

Formule spécifique jeunes

Si plus de deux joueurs par catégorie d'âge s'inscrivent au Tournoi Jeune, la CSR ouvrira une nouvelle compétition le même jour dans cette catégorie, suivant la même formule que décrite ci-dessous.

Le classement du Championnat Régional Jeune détermine l'attribution des places qualificatives aux CF.

- 2 joueurs :
 - Match A/R + 1 match de départage
 - 4 manches gagnantes
- 3 à 5 joueurs :
 - 1 poule
 - 3 manches gagnantes
- 6 à 10 joueurs :
 - 2 poules
 - 3 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes

Formule spécifique vétérans

- 11 à 32 joueurs :
 - Double KO jusqu'en 1/4
 - 4 manches gagnantes côté gagnant
 - 3 manches gagnantes côté perdant
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes

5.2.4 Déroulement de la saison régionale R1/R2

La saison régionale est constituée de 8 tournois régionaux répartis en deux phases distinctes :

• Phase 1 : Tournois n°1 à n°4

À l'issue du quatrième tournoi régional (TR4), une procédure de montée/descente est appliquée entre les catégories R1 et R2, selon les modalités suivantes :

- Les 6 derniers joueurs du classement général de la catégorie R1 sont relégués en R2.
- Les 6 premiers joueurs du classement général de la catégorie R2 sont promus en R1.

À l'issue de cette régulation intermédiaire, l'ensemble des points de classement des joueurs est remis à zéro. Les primes engagées par les joueurs R1 sont redistribuées selon les dispositions financières de la saison en cours.

Un joueur qui refuse la montée dans la catégorie R1 peut rester en catégorie R2, mais, peu importe son classement en fin de phase 2, il n'aura pas accès aux phases finales (voir point 5.3).

Un joueur qui refuse son maintien dans la catégorie R1 est autorisé à jouer dans la catégorie R2, mais, peu importe son classement en fin de phase 2, il n'aura pas accès aux phases finales (voir point 5.3).

Dès lors, les places disponibles seront attribuées selon le principe de l'alternance R1/R2.

• Phase 2 : Tournois n°5 à n°8

À l'issue du huitième tournoi régional (TR8), une nouvelle régulation entre les deux catégories est opérée en vue de la composition des catégories pour la saison suivante :

- Les 6 derniers joueurs du classement général de R1 sont relégués en R2 pour la saison suivante (voir détails du Tournoi Barrages décrit ci-dessous).
- Les 4 premiers joueurs du classement général de R2 sont promus en R1 pour la saison suivante.

À l'issue de cette régulation finale, l'ensemble des points de classement des joueurs est remis à zéro, les primes engagées par les joueurs R1 sont redistribuées selon les dispositions financières de la saison en cours.

Pour la saison **2026/2027 (N)**, la catégorie R1 regroupe 24 joueurs issus de la Ligue d'IDF selon ces trois critères :

- Les 18 joueurs les mieux classés de la catégorie R1 de la saison N-1 ;
- Les 4 joueurs les mieux classés de la catégorie R2 de la saison N-1 ;
- 2 places attribuées lors du Tournoi Barrages (Tous les licenciés d'Île-de-France peuvent y participer, sauf les joueurs R1 ayant refusé le maintien ou les joueurs R2 ayant refusé la montée).

En cas de désistement d'un joueur de R1 pour la saison suivante, un repêchage est effectué parmi

les R1 initialement relégués, jusqu'à ce que les 18 joueurs nécessaires à la catégorie R1 soient réunis.

En cas de refus de montée en R1, un repêchage est effectué parmi les joueurs R2 selon le classement de fin d'année afin de compléter les 4 montées prévues vers la R1.

Formule Tournoi Barrages (matchs non chronométrés)

- Double KO jusqu'en 1/4
- 4 manches gagnantes
- Demi-finales et finale en 5 manches gagnantes

Têtes de série

Aucune tête de série n'est appliquée au TR1 de la saison 2025/2026. À partir du TR2, des têtes de série sont mises en place en R1 (8 têtes de série) et R2.

Pour les prochaines saisons (N), les têtes de série seront appliquées dès le TR1 (en référence au classement de la phase 2 de la saison N-1).

Lors du tirage : deux têtes de série ne peuvent s'affronter au premier tour.

Leur nombre en R2 est fixé proportionnellement au nombre d'engagés.

5.2.5 Déroulement et durée des matchs

Déroulement des matchs

Les caractéristiques du matériel sportif utilisé ainsi que les règles du jeu sont décrites dans le document « Règles officielles Blackball », consultable sur le site fédéral.

Dans les épreuves individuelles, un match oppose deux adversaires qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La durée d'un match et la formule de jeu sont définies dans le présent Code Sportif.

Durée des matchs

Dans toutes les catégories individuelles, une durée maximum de match est imposée :

- 3 manches gagnantes : 1h
- 4 manches gagnantes : 1h10
- 5 manches gagnantes : 1h20
- 6 manches gagnantes : 1h30
- 7 manches gagnantes : 1h40

Pour tous les matchs, soumis ou non à un temps imparti, la CSR ou le Directeur de Jeu se réservent le droit de chronométrer les coups de chaque joueur (40 secondes).

À l'annonce de la fin du temps, tous les matchs cessent.

Tout tir effectué après l'annonce du temps imparti est invalidé. Le joueur qui mène au score remporte le match.

En cas d'égalité, une partie décisive à neuf billes est disputée (triangle de PAT). Les joueurs effectuent le tirage à la bande pour déterminer celui qui casse.

5.2.6 Barème de points et classement

Barème de points

Tour de jeu	Classement	Points
Finale	Vainqueur	200
	Finaliste	170
1/2 Finale	3 ^e et 4 ^e	140
1/4 de finale	5 ^e à 8 ^e	100
1/8 de finale	9 ^e à 16 ^e	80
1/16 de finale	17 ^e à 32 ^e	50
1/32 de finale	33 ^e à 48 ^e	20
	49 ^e à 64 ^e	10

Définition du classement

À l'issue de chaque tournoi régional, les joueurs se voient attribuer :

- Des points de performance en fonction de leur classement.
- Ou des pénalités en cas de non-participation ou de forfait, voir point 8.

Le classement de chaque phase est établi par l'addition des points ou pénalités obtenus.

Dispositions en cas d'égalité

En cas d'égalité de points au classement, le départage s'effectue selon les règles suivantes :

- d'abord sur le "point average" général (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par un joueur sur tous ses matchs joués)
- puis sur le meilleur résultat obtenu sur un tournoi dans la catégorie concernée
- puis sur le second meilleur résultat
- et ainsi de suite jusqu'au départage

5.3 Phases finales & qualifications aux Championnats de France

5.3.1 Finale R1/R2 (Qualification aux Championnats de France)

Les joueurs qualifiés pour cette finale sont (à l'issue des 4 TR de la deuxième phase de la saison) :

- 23 joueurs R1 (le 1^{er} de la catégorie étant déjà qualifié et champion IDF R1)
- 9 premiers du classement R2

Dans le cas où l'IDF disposerait de plusieurs places qualificatives, ces dernières seront attribuées selon le classement de ce tournoi.

Formule

- Double KO jusqu'en 1/4
- 5 manches gagnantes côté gagnant
- 4 manches gagnantes côté perdant
- Demi-finales en 5 manches gagnantes
- Petite finale en 5 manches gagnantes
- Finale en 6 manches gagnantes

5.3.2 Finale R2 (Champion IDF R2)

Les joueurs qualifiés pour cette finale sont (à l'issue des 4 TR de la deuxième phase de la saison) :

- 24 premiers du classement R2

Formule

- Double KO jusqu'en 1/4
- 5 manches gagnantes côté gagnant
- 4 manches gagnantes côté perdant
- Demi-finales en 5 manches gagnantes
- Petite finale en 5 manches gagnantes
- Finale en 6 manches gagnantes

5.4 Compétitions hors championnat

5.4.1 Doublette IDF

Un tournoi doublette est un tournoi où les équipes sont composées de 2 joueurs. Chaque équipe affronte une autre équipe.

Ce tournoi ne qualifie pour aucune compétition régionale ou fédérale. Il est gratuit et non primé.

Il désigne le Champion Doublette IDF.

L'ordre de jeu au sein de la doublette est libre au début de chaque partie, mais l'alternance entre deux joueurs est obligatoire à chaque coup joué.

Les échanges verbaux entre partenaires sont autorisés tout au long des parties, dans la limite du raisonnable et sans perturber le bon déroulement des matchs.

Deux joueurs issus de clubs différents peuvent faire équipe pour cette compétition uniquement.

Aucun changement de partenaire n'est autorisé une fois le tournoi commencé, sauf cas exceptionnel validé par le Directeur de Jeu.

Formule en fonction du nombre d'équipes engagées

- 6 à 10 équipes :
 - 2 poules
 - 3 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes
- 11 à 16 équipes :
 - Double KO jusqu'en 1/4
 - 3 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes
- 17 à 24 équipes :
 - Double KO jusqu'en 1/4
 - 3 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes
- 25 à 32 équipes :
 - Double KO jusqu'en 1/8
 - 3 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes
- Plus de 32 équipes :
 - Simple KO
 - 4 manches gagnantes

La durée des matchs est rallongée de 10 minutes (voir point 5.2.5, paragraphe *Durée des matchs*).

5.4.2 Tournois Open

Les Tournois Open sont des compétitions ouvertes à l'ensemble des licenciés FFB en France, quel que soit leur niveau ou leur ligue d'appartenance.

Le droit d'entrée est fixé à 15€. En cas de forfait, aucun remboursement n'est effectué.

Les primes et récompenses sont versées conformément aux dispositions financières définies pour la saison en cours.

Les matchs sont non chronométrés.

Formule

- Double KO jusqu'en 1/4
- 4 manches gagnantes
- Demi-finales et finale en 5 manches gagnantes

5.4.3 Championnat Féminin BAP

Le Championnat Féminin BAP est ouvert à toutes les joueuses, sans distinction d'âge. Ce Championnat ne qualifie pour aucune compétition fédérale ou régionale. Il est gratuit et non primé.

Il désigne la « Championne BAP IDF de la saison en cours ».

Il se déroule sur trois étapes, chacune consacrée à une discipline du billard à poches :

- Billard Blackball
- Billard Américain (jeu de la 10)
- Billard Snooker (6 red)

Formule Blackball et Américain

- 2 joueuses :
 - Match A/R + 1 match de départage
 - 4 manches gagnantes
- 3 à 5 joueuses :
 - 1 poule
 - 4 manches gagnantes
- 6 à 10 joueuses :
 - 2 poules
 - 3 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes

- 11 à 16 joueuses :
 - Double KO jusqu'en 1/4
 - 4 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes
- 17 à 32 joueuses :
 - Double KO jusqu'en 1/4
 - 4 manches gagnantes
 - Demi-finales et finale en 4 manches gagnantes

Formule Snooker

En poule ou tableau selon le nombre de participantes.

6. CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

6.1 La catégorie

Les compétitions par équipes sont organisées en une seule catégorie mixte. Il n'existe pas de compétitions par équipes spécifiques.

6.2 Les divisions

Les compétitions par équipes comportent plusieurs divisions :

- Division Nationale 1 ; ci-après dénommée DN1
- Division Nationale 2 ; ci-après dénommée DN2
- Division Nationale 3 ; ci-après dénommée DN3
- Divisions Régionales ; ci-après nommée DR

Les équipes de DN1, DN2 et DN3 participent au championnat de France dans le circuit National.

Elles ne peuvent pas concourir dans les championnats régionaux.

Les équipes de Divisions Régionales concourent dans les championnats régionaux.

Elles ne peuvent pas concourir dans le circuit national.

Les équipes de DN3 et de divisions régionales participent aux éliminatoires régionaux de la Coupe de France.

Les Équipes Régionales sont classées en 2 divisions :

- La Division Régionale 1 (DR1) est composée de 16 équipes (possibilité de monter à 20 équipes).
- La Division Régionale 2 (DR2) est composée de toutes les autres équipes.

6.3 Appartenance de l'équipe

Les équipes de toutes divisions appartiennent aux clubs et sont inscrites sous la responsabilité de leur président.

Se référer au Code Sportif Fédéral.

6.4 Noms des équipes

Les noms d'équipes sont exclusivement des noms de villes.

- Le nom de l'équipe est suivi de la division dans laquelle elle évolue.

Exemple : Amiens DN1.

- Si le club a deux équipes dans la même division, le nom de la ville est suivi d'un chiffre puis de la division.

Exemple : Sevran 1 DN1 et Sevran 2 DN1.

- Si deux clubs d'une même ville concourent avec une équipe chacune dans la même division, le nom de la ville est suivi des initiales du club puis de la division.

Exemple : Mulhouse Billard Club : Mulhouse MBC DR1 et Olympique de Mulhouse : Mulhouse OM DR1.

- Si deux clubs d'une même ville concourent avec plusieurs équipes dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre.

Exemples : Mulhouse Billard Club : Mulhouse MBC 1 DR1 et Mulhouse MBC 2 DR1 et Olympique de Mulhouse : Mulhouse OM 1 DR1 et Mulhouse OM 2 DR1.

6.5 Composition des équipes

Une équipe est composée de quatre joueurs au minimum et de huit joueurs au maximum. Tous les joueurs doivent appartenir au même club, à l'exception le cas échéant du "joueur isolé" (voir point 6.7).

Un même joueur ne peut pas être inscrit dans deux équipes différentes.

En cas d'infraction, les matchs seront perdus pour les deux équipes.

Un joueur peut intégrer une équipe à tout moment de la saison, à conditions :

- que l'équipe n'ait pas atteint son quota maximum de 8 joueurs
- que le nouveau joueur n'ait participé à aucune compétition par équipes dans la saison.

Pour intégrer un nouveau joueur dans une équipe, le club doit informer le responsable sportif de la ligue, 72h avant le début de la compétition à l'adresse suivante csblack@lbif11.fr.

Lors de chaque match, au minimum deux joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement de la saison doivent être présents sur chacune des sessions de la feuille de match.

Les présidents de clubs sont seuls responsables de la composition de leurs équipes.

6.6 *Joueur remplaçant*

Un joueur remplaçant est un joueur qui intègre provisoirement une équipe du même club.

Si au moins quatre joueurs d'une équipe sont présents sur le site d'une compétition, aucun remplaçant ne peut l'intégrer.

Un joueur du club inscrit dans aucune équipe peut être remplaçant.

Un joueur déjà inscrit dans une équipe peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club à condition(s) que :

- l'équipe qu'il intègre soit de division égale ou supérieure ;
- son équipe d'origine présente au minimum quatre joueurs si elle concourt à la même date / même événement ;
- le joueur remplaçant n'effectue pas de match avec son équipe d'origine si celle-ci concourt à la même date / même événement ; en cas d'infraction, si le joueur joue dans 2 équipes différentes (l'équipe d'origine + l'équipe accueillant le remplaçant) les matchs des deux équipes seront déclarés perdus ;
- le capitaine de l'équipe qui accueille le remplaçant doit prévenir la table de marque à l'adresse suivante csblack@lbif11.fr au minimum 72 heures avant le début de la compétition.

Une équipe peut faire appel à 2 joueurs remplaçants maximum par saison. Ces deux joueurs peuvent participer à plusieurs compétitions durant la saison.

6.7 *Joueur isolé*

Un joueur isolé est un joueur dont le club n'a aucune équipe engagée à quelque niveau que ce soit dans une compétition de Blackball.

Il peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite.

Le joueur ou le président du club qui souhaite l'intégrer doit en faire la demande auprès de leur ligue.

Le joueur isolé est considéré comme un joueur de l'équipe du club accueillant, il peut donc prétendre à être remplaçant dans une autre équipe de ce club. Une équipe ne peut admettre qu'un seul joueur isolé, qu'il soit titulaire ou remplaçant. En compétition individuelle, le joueur isolé concourt sous les couleurs de son club d'origine.

6.8 Participation au championnat par équipes

Le bordereau de déclaration d'équipe est un fichier Excel qui doit être retourné dans le délai imparti au responsable sportif de sa ligue.

À tout moment au cours de la saison, une équipe peut demander à être déclarée au sein de la Fédération Française de Billard. Une déclaration d'équipe n'est valable que si le bordereau est correctement rempli et le paiement perçu par la ligue.

Une équipe doit impérativement être déclarée auprès de sa ligue avant tout engagement dans une compétition.

Une fois déclarée, et si les dates limites d'engagement ne sont pas atteintes, une équipe peut participer :

- Au championnat régional (si les conditions de participation sont remplies).
- À la coupe de la ligue (si les conditions de participation sont remplies).
- Aux éliminatoires de la coupe de France (si différents de la coupe de la ligue et si les conditions de participation sont remplies).
- Aux compétitions nationales (si les conditions de participation sont remplies : voir code sportif national).

6.9 Formules et déroulement d'un match

Formules de jeu (selon le nombre d'équipes)

- 3 à 8 équipes :
 - Match A/R
 - 3 matchs / journée de championnat
 - 2 à 7 journées de championnats
- 9 à 11 équipes :
 - Match A/R
 - 4 matchs / journée de championnat
 - 6 à 8 journées de championnats
- 12 à 16 équipes :
 - Match A/R
 - 3 matchs / journée de championnat
 - 8 à 10 journées de championnats

Déroulement d'un match

Chaque match se déroule en 4 sessions de 4 parties, représentant au total 16 parties.

- Le joueur d'une équipe affronte un joueur de l'équipe adverse pour le gain d'une partie. Le vainqueur d'une partie rapporte un point à son équipe.
- L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points remporte le match. En cas d'égalité, le match est déclaré « match nul ».
- Un tirage à la bande est effectué en début de match. Ensuite la casse est alternée entre chaque équipe jusqu'à la fin du match.
- Au début du match les joueurs sont appelés selon l'ordre indiqué sur la feuille de match. En fonction de l'avancée du match, les joueurs suivants sont appelés à jouer dès qu'un billard est disponible. Si une partie ne peut être démarrée car un des joueurs est en cours de match sur une partie précédente, une partie doit être lancée avec les deux joueurs suivants immédiatement disponibles.
- Une équipe ne peut refuser de présenter un joueur disponible appelé pour disputer une partie, même si cette partie est plus avancée sur la feuille de match.
- Un match se termine dès lors que toutes les parties sont terminées.

6.10 Barème de points et classement

Barème de points

Victoire	5 points
Match nul	3 points
Défaite	1 point
Bonus offensif	1 point si victoire avec 11 points minimum
Bonus défensif	1 point si défaite avec 6 points minimum
Forfait adversaire	5 points / +5 au GA.

Définition du classement

À l'issue de chaque tournoi régional, les joueurs se voient attribuer :

- Des points de performance en fonction de leur classement.
- Ou des pénalités en cas de non-participation ou de forfait, voir point 8.

Le classement de chaque phase est établi par l'addition des points ou pénalités obtenus.

Dispositions en cas d'égalité

En cas d'égalité de points, le départage s'effectue dans l'ordre suivant selon ces règles :

- le goal average général : meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues par

une équipe sur l'ensemble des matchs

- le nombre de victoires lors des confrontations entre les équipes ex aequo
- le goal average particulier : meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues

sur les matchs des deux phases, entre les équipes ex-æquo

- le nombre de matchs gagnés sur l'ensemble de la saison

Qualifications

Au terme du championnat, les deux premières équipes du classement se voient reverser une prime selon les dispositions financières de la saison en cours.

En cas de qualifications aux finales des championnats de France, le joueur ou le capitaine de l'équipe doit confirmer sa participation dans le délai imparti donné par le responsable sportif de la LBIF. Dans le cas contraire, la place qualificative sera donnée au joueur ou à l'équipe suivante sur la liste de qualification.

La participation aux Championnats de France d'une équipe régionale implique sa montée au circuit national DN3 si l'équipe est classée dans les 8 premières au classement du Championnat de France des équipes Régionales.

7.LA COUPE DE LA LIGUE (CDL)

7.1 Participation et inscriptions

La coupe de la ligue (CDL) est une compétition organisée lors d'une journée et qui regroupent les catégories suivantes :

- Mixte (limitée à 256 joueurs)
- Équipes (limitée à 32 équipes)

En cas de limite atteinte et de liste d'attente, la priorité sera donnée aux joueurs et équipes de la ligue.

Les équipes DN3 de la ligue peuvent prendre part à la compétition.

La CDL par équipes est qualificative à la finale de la Coupe de France par équipes.

Le vainqueur de la CDL reçoit le titre de « Vainqueur de la coupe LBIF de billard blackball de la saison en cours » pour chacune des deux catégories.

7.2 Déroutement individuels / équipes

Individuels

- Les compétitions se jouent en élimination directe, en 3 manches gagnantes (non chronométrées).
- Le tableau est effectué avec un tirage au sort intégral avant le début de la compétition.

Par équipes

- La CDL par équipes se joue en élimination directe, en 8 manches gagnantes (non chronométrées).
- Le tableau est effectué avec un tirage au sort intégral avant le début de la compétition.

8.SANCTIONS & DISCIPLINE

8.1 Forfaits

Est considéré comme forfait un joueur qui ne se présente pas lors de son appel, le jour de la compétition.

Le forfait est excusé si un certificat médical ou un motif de force majeur est fourni dans les 48h après la fin de la compétition.

Le forfait doit être déclaré par mail à l'adresse : csblack@lbif11.fr ou au Directeur de jeu le jour de la compétition.

Les sanctions sont cumulables d'une phase à l'autre.

Catégorie R1

Les joueurs de la catégorie R1, inscrits d'office sur Cuescore, sur l'ensemble des 4 tournois régionaux, ont l'obligation de prévenir la CSR par mail en cas de forfait. Aucun remboursement ne sera effectué.

1er forfait :

- Forfait excusé avant ou jusqu'à 48h après le début de la compétition : 0 point
- Forfait non excusé : moins 50 points.

2eme forfait :

- Forfait excusé avant ou jusqu'à 48h après le début de la compétition : moins 50 point
- Forfait non excusé : moins 100 points.
- Le club d'appartenance du joueur reçoit un mail d'avertissement de la CSR Blackball IDF, rappelant

les sanctions d'un 3ème forfait.

3eme forfait :

- Le joueur ne pourra pas s'inscrire sur la prochaine phase de la saison en cours ou de la première phase de la saison suivante.

- Le joueur s'expose à une convocation de la Commission de discipline et à des sanctions financières.

Catégorie R2

Dès qu'il a connaissance de son impossibilité à participer au tournoi, le joueur peut se désinscrire sur Cuescore si les inscriptions sont encore ouvertes.

Sinon le forfait doit être déclaré par mail à l'adresse : csblack@lbif11.fr ou au Directeur de jeu le jour de la compétition.

1er forfait :

- Forfait excusé avant ou jusqu'à 48h après le début de la compétition : 0 point

- Forfait non excusé : moins 50 points.

2eme forfait :

- Forfait excusé : 50 point

- Forfait non excusé : moins 100 points.

- Le club d'appartenance du joueur reçoit un mail d'avertissement de la CSR Blackball IDF, rappelant les sanctions d'un 3ème forfait.

3eme forfait :

- Le joueur ne pourra pas s'inscrire sur la prochaine phase de la saison en cours ou de la première phase de la saison suivante.

- Le joueur s'expose à une convocation de la Commission de discipline et à des sanctions financières.

8.2 Retards

Individuels

En cas d'absence lors de l'appel, un rappel est effectué toutes les 5 minutes. À partir du deuxième appel, le joueur est sanctionné d'une manche perdue toutes les 5 minutes. Cette pénalité peut conduire à la perte du match en fonction du format de jeu.

Équipes

En cas d'absence d'une équipe lors de l'appel, un rappel est effectué toutes les 5 minutes. À partir du deuxième appel, l'équipe est sanctionnée de deux manches perdues toutes les 5 minutes. Cette pénalité peut entraîner la perte du match en fonction du format de jeu.

8.3 Comportement

Tout comportement irrespectueux (envers un officiel, un joueur, un organisateur, un membre du public, etc.), toute attitude antisportive ou tout non-respect du matériel peut entraîner des sanctions disciplinaires.

Afin de garantir le bon déroulement des compétitions et le respect des valeurs du sport, la CSR met en place un système de pénalités par cartons :

- **Carton vert** : Avertissement
- **Carton jaune** : Pénalité de partie
- **Carton rouge** : Pénalité de match
- **Carton noir** : Disqualification du tournoi

Un tableau de suivi est mis en place, mentionnant les dates, les noms des joueurs concernés, la nature des sanctions ainsi que les circonstances ayant conduit à l'attribution d'un ou plusieurs cartons. Ce tableau est transmis à la Commission de Discipline en fin de saison.

En cas de cumul de carton rouge, noir ou de comportement anti-sportif, la CSR se donne le droit de transmettre l'information en cours de saison à la Commission de Discipline qui pourra, le cas échéant, appliquer une sanction financière prévue dans les dispositions financières de la saison en cours.

Détails des cartons

Carton vert :



- Prendre un "Time Out" sans en informer le directeur de jeu.
- Utilisation du téléphone portable hors mise à jour du score.
- Utilisation d'un téléphone portable ou d'un appareil intelligent, ou sonnerie ou vibration pendant un match.
- Téléphone portable qui sonne pendant le match.
- Geste ou commentaire de nature à gêner les autres joueurs.

Carton jaune :



- Retour tardif du "time out"
- S'entraîner pendant le "time out"
- Utilisation d'un téléphone portable pendant le "time out"
- Porter des écouteurs durant le match (autorisé durant l'échauffement)
- Taper sur la table et/ou les billes
- Jeter son bleu, sa queue de billard, son gant ou tout autre objet
- Discussion avec une tierce personne (autre que l'arbitre et l'adversaire)
- Toute autre conduite antisportive de nature plus sérieuse - à la discrétion de l'arbitre

Carton rouge :



- Fumer, utiliser du snus ou du tabac à priser ou une cigarette électronique ou boire de l'alcool pendant le match (y compris pendant le "time out")
- Dégradation de l'équipement du tournoi ou de la salle
- Tout autre comportement antisportif de nature très sérieuse - à la discrétion de l'arbitre
- Toute action visant à déconcentrer l'adversaire, tous gestes ou paroles de nature à perturber le jeu, tout comportement antisportif amènent la perte pure et simple du match
- Coaching

Carton noir :



- Insultes, menaces ou comportement violent à l'égard d'un joueur, d'un membre de la Commission, de la Direction de Jeu ou du personnel de la salle qui accueille le tournoi, ou du public présent.

CARTONS	PÉNALTÉS	DESCRIPTION
VERT	AVERTISSEMENT	2 CARTONS VERTS = 1 CARTON JAUNE
JAUNE	PÉNALITÉ DE PARTIE	1 CARTON JAUNE + 1 CARTON VERT = 1 CARTON ROUGE 2 CARTONS JAUNES = 1 CARTON ROUGE
ROUGE	PERTE DU MATCH	1 CARTON VERT + 1 CARTON ROUGE = 1 CARTON NOIR 1 CARTON JAUNE + 1 CARTON ROUGE = 1 CARTON NOIR 2 CARTONS ROUGES = 1 CARTON NOIR
NOIR	DISQUALIFICATION DU TOURNOI	SAISIE AUTOMATIQUE DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

8.4 Abandon / Disqualification

En cas de compétition individuelle :

- Le joueur ne marque aucun point, il s'expose à une convocation de la Commission de discipline et à des sanctions financières.

En cas de compétition par équipes :

- l'équipe perd 5 points / +5 points au GA.

8.5 Sanctions liées à l'arbitrage

En cas de litige lors d'un match, le juge arbitre établit et transmet au Directeur de Jeu un rapport sur les éventuels incidents, à charge pour le directeur de jeu de le faire parvenir à la CSR.

Pour plus de détails, se reporter aux chapitres relatifs aux arbitres et juge-arbitre.

9. ANNEXES

9.1 Règlements particuliers

Tournois promotionnels

En accord avec la FFB et la LBIF, la CSR Blackball peut intégrer au calendrier un maximum de deux tournois promotionnels exceptionnels, gratuits et non primés, dans le cadre du développement du billard en IDF.

Ces tournois ne sont pas soumis aux conditions de participation (voir point 4.1), aux sanctions et disciplines (voir point 8) et ne sont pas soumis non plus à la tenue sportive obligatoire (voir point 4.2).

En revanche, la présence d'un Directeur de Jeu est nécessaire au bon déroulement du tournoi et tout comportement inapproprié (insultes, dégradations du matériel, etc) entraîne une exclusion immédiate du tournoi promotionnel.

Les formules de jeu et le nombre de participants maximum sont laissés à l'appréciation de la CSR.

10. CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation de la Commission Régionale Blackball.

En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, le Juge-Arbitre, le Directeur de Jeu ou le représentant officiel de la CSR présent lors de cette compétition, pourront prendre une décision à effet immédiat.

Ces décisions seront à effet immédiat et feront l'objet de modifications dans le code sportif après une concertation avec le responsable sportif Blackball.

Le code sportif peut être modifié à tout moment en fonction des décisions prises par le Comité Directeur de la LBIF, de la FFB ou par le Responsable Sportif Blackball.